

Avis Financier HYMNOS ISR

Les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **HYMNOS ISR - Part P (FR0007447891) ; part I (FR0011285907) ; part S(C) (FR0014015FF0) ; part R(C) (FR001400T6U7) et part L(C) (FR0013443645)**, gérés par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés d'une évolution des règles d'exclusions ESG (Environnement, Social, Gouvernance) à compter du **20 juillet 2026**.

Ainsi, à compter de cette date, l'exclusion des émetteurs notés E (notation ESG attribuée par le groupe Amundi dans le cadre de son analyse ESG qui permet d'évaluer les sociétés sur leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note)) sera supprimée.

L'exclusion des émetteurs notés F et G sera maintenue.

Vous trouverez davantage d'informations sur l'approche ESG dans la documentation réglementaire du fonds.

Les autres caractéristiques du FCP demeurent inchangées.

Cette modification ne nécessite pas l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

La documentation réglementaire actualisée du Fonds (Document d'Informations Clés et Prospectus) sera disponible à compter du 20 juillet 2026 sur le site www.amundi.fr.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.